

Concours de photographie : « Dans l'intimité du lecteur »
Musée d'art moderne Richard Anacréon – Granville
Exposition « Gisèle Freund, portraits croisés »

Comme la photographe Gisèle Freund, arpentez les bibliothèques, les salons de lecture, les librairies, les lieux insolites de l'intimité des lecteurs et immortalisez ce moment.

Comment participer ?

1. Envoyez votre photo et [remplissez le formulaire](#) entre le 1er juillet et le 15 septembre 2026.
2. Les photos des participants seront soumises au vote d'un jury composé de photographes, professionnels de la culture et des musées.
3. La photo gagnante sera exposée aux Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2026 au Musée d'art moderne Richard Anacréon.

Règlement du concours de photographie « Dans l'intimité du lecteur »

1. Objet et organisation

Le Musée d'art moderne Richard Anacréon de Granville organise un concours gratuit et sans obligation d'achat du 1^{er} juillet au 15 septembre dans le cadre de l'exposition *Gisèle Freund, portraits croisés*.

Le concours se déroule à la date et horaires suivants (dates et heures françaises de connexion faisant foi) :

- Du mercredi 1^{er} juillet à 10h au mardi 15 septembre 2026 à 23h59 inclus.

2. Acceptation du règlement

Le participant reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent règlement dès lors qu'il commence à participer au concours. La simple participation au concours vaut donc acceptation pleine et entière du présent règlement, sans restriction ni réserve.

L'organisateur exclura tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement, qui entraverait le bon déroulement du concours ou qui se comporterait de manière inappropriée ou insultante (incitation à la haine, à la violence, au racisme, à la diffamation, etc.).

Le présent règlement est disponible sur le site internet du musée à partir du 1^{er} juillet 2026 : www.museesdegranville.fr

3. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des membres du jury, du personnel du musée, ainsi que des membres de leurs familles.

La participation est limitée à 2 photos par participant.

4. Annonce du concours

Le concours est annoncé dans le musée, ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux du musée et de la Ville de Granville.

5. Modalités de participation au concours

Les participants garantissent que :

- Ils sont les auteurs exclusifs de la photographie
- La photo est originale et ne porte pas atteinte aux droits de tiers
- Les personnes reconnaissables sur la photo ont donné leur autorisation

Pour participer au concours photo, il faut :

- Disposer d'un accès internet
- Photographier une personne ou des personnes à la façon de Gisèle Freund, comme dans son photoreportage actuellement présenté dans la section de l'exposition sur les bibliothèques. Les images créées en tout ou partie par des outils d'intelligence artificielle sont strictement interdites. Les retouches sur photos originales sont également interdites.
- Déposer la photo via Google form sur le lien suivant : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSchlhTYjfmwxi-UmHfEnMUIr8YiuBYJpqii4efDicI23HeA/viewform?usp=dialog>
- Fournir les informations suivantes : nom, prénom, coordonnées téléphoniques, adresse postale

Toute participation incomplète ou hors délai sera rejetée.

6. Détermination du gagnant

La photo présentant le plus de votes du jury remportera le concours.

La photo choisie sera imprimée en 300 DPI, puis accrochée dans le musée.

7. Droits d'utilisation

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leur photo, sans rémunération, pour :

- La communication écrite, numérique
- La promotion du concours

Cette utilisation mentionnera le nom de l'auteur.

8. Dotations

Le gagnant remporte :

- Un catalogue de l'exposition *Gisèle Freund, portraits croisés*.
- Deux abonnements carte PASS valable pour 2 personnes pour la saison septembre 2026 / septembre 2027 (entrée gratuite au MamRA),
- Des produits de la boutique (sac Jacques Simon, lot de papeterie....)
- L'affichage de sa création dans le musée pendant les Journées Européennes du Patrimoine, les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026.
- L'impression de sa photographie

En aucun cas, le gagnant ne pourra réclamer d'échanger son lot contre des espèces ou d'autres biens ou services.

9. Modalités d'obtention des dotations

À l'issue de la sélection du public, l'organisateur contactera le gagnant par le biais de ses coordonnées indiquées sur le Google Form mis en place dans le cadre du concours photo.

Les dotations seront disponibles au musée ou expédiées dans un délai d'un mois à réception des coordonnées des gagnants.

Toute dotation qui n'aurait pu être distribuée à l'adresse indiquée et qui aurait été retournée au musée, serait tenue à la disposition du gagnant, au Musée d'art moderne Richard Anacréon de Granville, jusqu'à la fermeture hivernale du musée le 8 novembre 2026 à 18h.

10. Annulation / Modification du concours

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de reporter, d'écourter, de prolonger ou de modifier partiellement ou en totalité le concours si les circonstances l'exigent.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement, qui sera publié sur le site internet de l'organisateur.

11. Protection des données personnelles

Afin de pouvoir procéder à l'organisation du concours, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations, l'organisateur se verra dans l'obligation de collecter certaines données personnelles des participants. L'organisateur s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles de ce concours et à ne pas les céder à un tiers, sauf accord des participants.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur à partir du 25 mai 2018, l'internaute dispose, vis-à-vis de ses données personnelles, des droits suivants :

- droit de rectification
- droit à l'effacement ou droit à l'oubli
- droit à la limitation du traitement
- droit à la portabilité
- droit d'opposition
- droit au non-profilage
- droit à la communication d'une violation de données

L'utilisateur peut à tout moment faire valoir ces droits auprès de :

Musée d'art moderne Richard Anacréon
Place de l'Isthme
50400 GRANVILLE

12. Loi applicable

Le concours et le présent règlement sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Fait à Granville, le 30 juin 2026

